



AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR UN SERVICE DE NETTOYAGE ET DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX A GITEGA INTERNATIONAL ACADEMY (GIA)

1. Objet : L'Association Jeunesse pour Christ au Burundi (JPCB) lance un avis d'appel d'offre pour le recrutement d'un fournisseur de services de nettoyage et de l'entretien des locaux pour son école à régime d'internat dénommée Gitega International Academy (GIA en sigle), située à Gitega, Quartier Karera II.

2. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à toute personne physique ou morale répondant aux critères ci-après :

3. Documents exigés

- Lettre de motivation rédigée en langue française à adresser au Directeur National de JPCB
- Contrats des deux dernières années dans le domaine du service de nettoyage et de l'entretien des locaux qui font preuve d'expérience.
- Fournir le profil de l'entreprise (pour personne morale) : son immatriculation au registre du commerce, la carte d'identification fiscale, etc. ; un CV détaillé pour une personne physique.
- Document relatant les qualifications et expériences pertinentes.
- Une lettre de recommandation de son leader spirituel.

4. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sous pli fermé avec mention '**Candidature Au Service De Nettoyage Et De L'entretien Des Locaux A GIA**' doivent être déposés au plus tard le 04 Août 2023 à 16h00, au Bureau National de JPCB situé à Kinindo Ouest Avenue Nzero N° 4892 ou à Gitega International Academy sis à Gitega, Karera II. L'ouverture des enveloppes aura lieu le 07 Août 2023 à 11 h00 dans la salle des réunions au Bureau National de Jeunesse Pour Christ au Burundi.

L'intéressé peut retirer les termes de références aux adresses susmentionnées ou visiter nos sites web www.yfcburundi.org ou www.gitegainternationalacademy.org

Tel. De contact : +(257) 79 00 77 86/76 763 289/79 589 959

Fait à Bujumbura, le 27/07/2023,

La Direction Nationale de JPCB

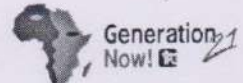




JEUNESSE POUR CHRIST AU BURUNDI

YOUTH FOR CHRIST-BURUNDI

Agréé par ordonnance ministérielle no: 530/1116



A catalyst for change

TERMES DE REFERENCE (TDRS) POUR LE RECRUTEMENT D'UN FOURNISSEUR DE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX POUR SON ECOLE A REGIME D'INTERNAT, GITEGA INTERNATIONAL ACADEMY

I. PREAMBULE

Jeunesse Pour Christ au Burundi (JPCB), est une association Chrétienne agréée comme ASBL par l'ordonnance ministérielle numéro 530/1116 du 10 Janvier 2003.

L'association a pour objet de :

1. Contribuer au développement socio-culturel, économique, physique et intellectuel de la jeunesse par la gestion des écoles d'excellence, des centres de santé, des orphelinats et autres projets socioprofessionnels afin que cette jeunesse mène une vie équilibrée sur tous les points de vue ;
2. Communiquer l'évangile de Jésus Christ aux jeunes en leur donnant une opportunité de faire une décision bien réfléchie d'être disciple de Jésus Christ et de devenir membre d'une église locale de leur choix;
3. Stimuler, encourager et former les jeunes pour qu'ils deviennent des leaders utiles pour leur communauté.

<<La vision de JPCB à travers GIA est de promouvoir une génération des leaders chrétiens, engagés pour la transformation de notre société. >>

II. Objet Du Marche

L'objectif du présent marché est de recruter une personne morale ou physique pour assurer un service d'entretien et de nettoyage des locaux de GIA (cour intérieur ,entretien du parking, classe, murs, jardin , plafonds, bureau et équipements, nettoyer les vitres, toilettes etc.), lesdites prestations comprennent la main-d'œuvre, la fourniture de matériels et produits nécessaires à leur réalisation pour rendre les locaux propres et sains conformément aux normes les plus strictes en matière d'hygiène publique et de mesures environnementales.

III.CONDITIONS REQUISES

- 1) Le prestataire de service s'engagera à recruter le nombre de personnel requis afin de garantir l'exécution du contrat conformément aux termes de référence. Ce personnel devra avoir les équipements requis (tenue de travail, gants, etc.) ;
- 2) Le Prestataire s'engage à respecter les conditions d'accès aux locaux de l'Ecole, Ces conditions d'accès lui seront brièvement indiquées lors de la séance de négociation du contrat en cas d'attribution du marché. JPCB fournira des badges d'accès au personnel d'encadrement suivant la liste fournie par le Prestataire. Ces agents devront présenter ces badges d'accès aux agents de la sécurité de GIA. L'utilisation frauduleuse des badges constituera une faute lourde qui

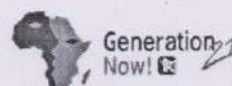
9





JEUNESSE POUR CHRIST AU BURUNDI
YOUTH FOR CHRIST-BURUNDI

Agréé par ordonnance ministérielle no: 530/1116



A catalyst for change

sera sanctionnée. En cas de perte de badges, le Prestataire devra rembourser les frais de confection de nouveaux badges.

- 3) Le prestataire devra disposer du matériel de nettoyage et des produits appropriés ;
- 4) Les tarifs proposés doivent être respectés durant 12 mois ;
- 5) Le prestataire doit s'assurer que tous les employés de son entreprise sont expérimentés pour exécuter la tâche spécifiée ;
- 6) A la demande de JPCB, tout employé du Prestataire qui manifestera un comportement inapproprié en vers les bénéficiaires de service, sera remplacé ;
- 7) Le prestataire sera tenu responsable de tout dommage occasionné par le personnel sous sa responsabilité ;
- 8) Les factures de l'eau seront à la charge de l'école ;
- 9) Les fournitures de toilette seront à la charge de l'école (papier toilette, Vîmes, savon, seau, bagages, essuie-tout, etc.) ;
- 10) Le prestataire sera responsable de la gestion administrative de son personnel et devra respecter la législation en vigueur en matière de protection sociale (Sécurité sociale, assurance maladie, etc.) C'est-à-dire que les prix proposés doivent être nets d'impôts, exonérés de toutes taxes applicables dont les droits, frais, impôts ou taxes indirectes dont les droits de douane. Les prix doivent être exprimés en Francs Burundais, exonérés de tout frais supplémentaire imposé par ou en application des lois ;
- 11) L'hygiène dans le campus doit être assurée de manière continue, aucune interruption ne sera admise. Le Prestataire peut être appelé à tout moment à faire des interventions de nuit selon les besoins ;
- 12) La présentation vestimentaire du personnel sera de rigueur. Le prestataire de service devra fournir au moins deux tenues d'uniformes de qualité à son personnel. Les tenues non-conformes ou usées ne seront pas tolérées. Il veillera au respect strict des normes d'hygiène et propreté;
- 13) Le fournisseur de service garantit à la GIA que les agents mis à sa disposition se conformeront constamment au règlement scolaire en vigueur : horaires, mesures d'hygiène et de sécurité, etc ;
- 14) Pour des mesure de sécurité, le prestataire et son personnel devront se soumettre au fouille tant à l'entrée qu'à la sortie du campus ;
- 15) Le nettoyage des bureaux à caractère confidentiel se fera toujours en présence du personnel de GIA ;
- 16) Les équipements, matériels et produits proposés, doivent répondre aux normes spécifiques dans le domaine de l'entretien, l'hygiène publique et dans lecadre du respect de l'environnement. JPCB peut intervenir pour interdire l'utilisation des produits qui ne répondent pas aux normes ;
- 17) Pour des mesures d'éducation et de sécurité dans le campus, il est strictement interdit au prestataire et son personnel à toute relation avec les élèves du campus ;





- 18) Le Prestataire soumettra aux autorités de GIA la liste nominative de son personnel (agents, chefs d'équipes et le responsable sur le site). Les mouvements d'agents ainsi que les changements dans les équipes seront soumis aux autorités de GIA pour approbation, notamment pour la facilitation du dispositif de sécurité.
- 19) Les agents devront être présents durant les horaires convenus et seront encadrés par le Responsables du site. Ils devront respecter les règles d'hygiène corporelle et être vêtus d'uniformes propres, marqués au nom de la Société.
- 20) Le Prestataire informera JPCB de tout changement qui surviendrait au niveau de sa société et qui serait susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution du présent contrat (cession, fusion, liquidation judiciaire...);
- 21) Les propositions doivent être rédigées en français ou en anglais;
- 22) JPCB se réserve le droit de demander, à tout moment, le remplacement de tout agent pour faute professionnelle relevée par les Services de GIA ou pour non-respect des règles de sécurité édictée par elle.

IV. Visite De L'école

Pour les soumissionnaires intéressés, il est prévu une visite de l'école à partir de lundi le 31 Juillet jusqu'à vendredi le 04 Aout 2023 de 8h00 à 12h00.

V. Canevas De Présentation

- Identification du soumissionnaire (Adresse complète).

V.1. Spécifications Techniques

N°	DESIGNATION	Matériel, agents ou produits	QUANTITE
1			
2			
3			
4			
5			





V.2. Offre Financière

N°	Description	Unité	Prix Unitaire	Coûts total
1				
2				
3				
4				
5				
Coûts total par mois				

N.B :

- 1) Vous pouvez insérer les lignes pour compléter tout ce que vous jugez utile à utiliser pour exécuter la mission.
- 2) JPCB se réserve le droit de vérifier la liste des matériels et personnels déclarés par le prestataire qui aura été retenu.
- 3) L'offre Technique et financière devront au moins comporter les informations suivantes :
 - a) Le nombre d'agents à engager et le coût par personne;
 - b) Le cout du service à offrir ;
 - c) Le cout des produits à utiliser

VI. Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué suivant les modalités à spécifier dans le contrat.

Dans l'attente de votre proposition, nous vous prions d'accepter nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à JPCB.

Bujumbura, le 27/07/2023

La Direction Nationale

